

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-433-1932 Divers.

n° 71-433-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 décembre 1932

Numéro JO

n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro

31 décembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

29 décembre 1932, est ordonné, au profit ou eondarme Anel, le remboursement de la Somme de quatre cent quatre-vingts francs (480 francs), qu'il a payée pour son logement et celui de sa famille, à l'hôtel, pour la période du 20 novembre au 5 décembre 1932 inclus. La dépense est imput: ible au chapitre 13,article 4, paragraphe 6, du budget local de l'exercice 1932.